Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260306-D15_01_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE	Séance du 05 mars 2026	Délibération N° 15-01-2026

Date de convocation : 20 février 2026

Date d'affichage : 06 mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 17
Présents :12

Votants : 16

Objet :

Proposition de location du chapiteau / barnum pour des évènements pour des particuliers à 200,00€ la journée, mise en place d'une caution de 200,00€ et d'un forfait

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de mars le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence de Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Maire.

Etaient présents : Mme Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, M. Éric PROSPER, M. Pierre-Marie JOURDAN, M. Philippe KERZERHO, M. Elie THOUMELIN, M. Philippe DELHAYE, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme LOUESDON Laetitia, Mme Annie PINARD, Mme Delphine SOSON, M. Olivier LE LAMER, Mme Elisabeth SECHET.

Absents excusés : Mme Karine LE GLAUNEC ayant donné pouvoir à Mme Elisabeth SECHET, Mme Anne-Sophie LE PEN ayant donné pouvoir à Mme Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Mme Laurence LEPINE ayant donné pouvoir à M. Philippe KERZERHO, M. Hadrien REYRE ayant donné pouvoir à M. Philippe DELHAYE, M. Jean-Marie MONDOT.

Mme Elisabeth SECHET est désigné secrétaire de séance

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le barnum appartenant au camping municipal peut être mis à disposition des particuliers pour l'organisation d'évènements privés. Afin d'encadrer cette mise en location et de couvrir les frais liés à l'utilisation et à l'entretien du matériel, il est proposé de fixer les tarifs suivants :

- Location du chapiteau / barnum : 200,00 € la journée
- Caution obligatoire : 200,00 €
- Forfait électricité : 20,00 € par jour

Ces tarifs permettraient de couvrir les frais de mise à disposition, d'entretien et de consommation électrique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Approuve le tarif de location du chapiteau / barnum à 200,00 € la journée avec caution obligatoire de 200,00 € ;
Approuve le tarif du forfait électricité à 20,00 € par jour ;
Autorise Le Maire à signer tout acte y afférent ;

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Plouharnel, le 06 mars 2026,

Le Maire,
Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF

MAIRIE DE PLOUHARNEL 56340 (MORBIHAN)